



Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 29 janvier 2018

Procès-verbal

Etaient Présents : Didier BONNARD – Maire

Alain PHILIPPE - André MASLANKIEWICZ - Fabrice GROS – Patricia JANTET - Emile PERRAUD - Michel BATTISTELLA - Bernard MICHAUD et Bruno FORT, adjoints.

Christian COCHET - Christine COCHET – Marie DICORATO - Jimmy GRONDIN - Céline MAFFRE – Francisco MARTINEZ- Frédérique MOISSET et Cécile MICHAUD conseillers municipaux.

Excusés : Christine LECHON - Jean-Michel SALQUE et Vanessa VEILLON

Absents : Patrick CHARNAY et René GUIGARD

Pouvoirs : Christine LECHON à Bruno FORT et Jean-Michel SALQUE à Didier BONNARD

Secrétaire de séance : Frédérique MOISSET

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

- Prescription de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) et énonciation des objectifs poursuivis et des modalités de concertation ;
- Convention participation citoyenne
- Convention service ADS (instruction des dossiers liés à l'urbanisme)
- Modification des rythmes scolaires
- Extension de l'arrêt de l'éclairage public la nuit à toute la commune

Madame Frédérique MOISSET est nommée secrétaire de séance.

Pas d'observations sur le procès-verbal du 04 décembre : il est adopté à l'unanimité.

En préambule, Monsieur le Maire tient à informer l'assemblée du décès de Madame Jeannine VERARD épouse de Lucien VERARD bien connu dans la commune puisqu'il en fut Maire de 1983 à 2008.

Monsieur Alain Philippe, Maire délégué de Pugieu annonce quant à lui le décès de Monsieur André LEGER, qui fut longtemps conseiller municipal dans la commune de Pugieu.

L'ensemble du conseil municipal de la commune nouvelle de CHAZEY-BONS adresse ses condoléances attristées aux 2 familles endeuillées.

1- Prescription de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) et énonciation des objectifs poursuivis et des modalités de concertation

Monsieur le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser son plan local d'urbanisme. Suite à la fusion des communes de Chazey-Bons et de Pugieu, la commune nouvelle possède deux documents d'urbanisme sur son territoire.

En effet, Pugieu présente une carte communale approuvée en 2016 et Chazey-Bons a un Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2005 nécessitant de nombreuses modifications.

Cependant, le PLU doit à ce jour intégrer de nouvelles dimensions et notamment la réduction de la consommation de l'espace et intégrer les évolutions législatives de ces dernières années en matière d'urbanisme et les nouveaux objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bugey qui est maintenant en application depuis le mois de janvier 2018.

L'intérêt de l'élaboration du PLU est d'avoir un document unique couvrant le nouveau territoire communal afin d'assurer une harmonie des règles de constructibilité pour l'ensemble des habitants.

Puis Monsieur Bonnard invite Monsieur André Maslankiewicz, adjoint à l'urbanisme, à préciser les objectifs et les modalités de concertation retenus.

Après discussion et invité à se prononcer, le conseil municipal à l'unanimité décide de prescrire l'élaboration du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle, précise les objectifs poursuivis et définit les modalités de concertation.

2- Mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne

Monsieur le Maire rappelle la volonté d'instaurer dans la commune une participation citoyenne visant à apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance à laquelle se consacre la gendarmerie nationale.

Il donne lecture du protocole détaillant le dispositif et précisant le rôle des différents acteurs.

Les habitants de la commune de CHAZEY-BONS sont sensibilisés au moins une fois par an aux phénomènes de délinquance au cours de réunions publiques organisées conjointement par le maire et le commandant de la communauté de brigades de BELLEY.

Les référents de la commune de CHAZEY-BONS relaient l'action de la gendarmerie auprès de la population et favorisent ainsi la diffusion de conseils préventifs pour lutter plus particulièrement contre la délinquance d'appropriation et les dégradations.

Il s'agit notamment de les amener à accomplir des **actes élémentaires de prévention** tels que la surveillance des logements temporairement inhabités, le ramassage du courrier des vacanciers etc....

Ils sont étroitement associés à l'action de prévention des cambriolages intitulée « opération tranquillité vacances », « opération tranquillité seniors », « opération tranquillité entreprises » mise en œuvre sous l'autorité de la gendarmerie.

En cas d'adhésion de la commune, une convention tripartite sera signée entre l'état représenté par le Préfet, les services de gendarmerie et le Maire.

Monsieur Bonnard propose de valider ce protocole et demande à l'assemblée de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à sa finalisation.

Proposition adoptée à l'unanimité.

3- Convention de fonctionnement avec la communauté de communes Bugey Sud

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du Code de l'Urbanisme, la commune peut décider de confier via une convention l'instruction des différentes demandes d'autorisations d'urbanisme à une collectivité et que la communauté de communes Bugey Sud

est compétente pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol sous forme de prestation de services, hormis celles relevant de la compétence de l'Etat.

Il rappelle encore que la commune nouvelle de CHAZEY-BONS demande que l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol soit assurée pour son compte par la communauté de communes Bugey Sud à compter du 01/01/18.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du projet de convention de fonctionnement et demande à l'assemblée de l'autoriser à signer ce document.

Adopté à l'unanimité

4- Modification des rythmes scolaires à la rentrée 2018 – Demande de dérogation

Invitée à présenter ce point de l'ordre du jour Madame JANTET, adjointe aux affaires scolaires, indique à l'assemblée qu'au cours du conseil d'école extraordinaire qui s'est tenu le 16 janvier courant, la majorité des membres s'est prononcée en faveur du retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée de septembre 2018.

Elle précise que cette modification s'accompagnerait d'un changement d'horaires de classe nécessitant, le cas échéant, une adaptation des horaires du service de transport scolaire (compétence du département).

Elle rappelle enfin qu'une demande de dérogation officielle doit être formulée auprès de Madame l'inspectrice de l'éducation nationale.

Invité par Monsieur le Maire à émettre un avis, et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 17 voix pour et 2 abstentions (Cécile Michaud et Michel Battistella) :

- VALIDE la décision du conseil d'école ;
- SOLLICITE une dérogation à la loi concernant les rythmes scolaires afin de revenir à la semaine de quatre jours dès la rentrée de septembre 2018 ;
- ACCEPTE la modification des horaires de classe conformément au tableau figurant dans le procès-verbal du conseil d'école extraordinaire du 16 janvier (soit 8 h45/11h45 et 13h30/16h30 chaque jour de classe) avec adaptation, si nécessaire, des horaires du transport scolaire organisé par le département.

5- Extension de l'arrêt de l'éclairage public la nuit à l'ensemble du territoire communal

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies et la décision prise dans ce cadre en août 2016 pour l'extinction de l'éclairage public au hameau de Cressieu, à titre expérimental.

Après étude des consommations qui mettent en évidence une économie non négligeable pour les finances de la commune, et en l'absence d'incidents notables dans les secteurs actuellement concernés, Monsieur le Maire propose d'étendre cette procédure à l'ensemble du territoire communal dès lors que les infrastructures le permettent (présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public).

Proposition adoptée à l'unanimité.

Informations diverses

Monsieur le Maire indique que deux logements communaux viennent d'être libérés à Chazey-Bons et à Pugieu.

Il propose au conseil municipal d'engager une réflexion sur le devenir de ces logements ainsi que ceux actuellement vacants situés dans l'ancienne école maternelle devenue maison des associations.

Monsieur Bonnard suggère de constituer un groupe de travail pour étudier cette question car des travaux de mise aux normes et de rafraîchissement seront sans aucun doute à réaliser avant d'envisager toute signature d'un nouveau bail.

La réflexion pourrait aussi porter sur une éventuelle cession de ces biens.

La commission est constituée de : Céline Maffre, Cécile Michaud, Christine Cochet, Christian Cochet, Bernard Michaud, André Maslankiewicz, Emile Perraud, Bruno Fort, Fabrice Gros sous la présidence de Michel Battistella, adjoint en charge des bâtiments.

- Préparation des budgets primitifs :
 - o Commission des finances les 10/02 et 03/03 à 9 heures.

- Monsieur le Maire fait part d'une demande de Mme LOWE, cultivatrice de pleurotes à Rothodod qui aimerait organiser 1 à 2 fois par an un marché de producteurs dont le lieu reste à définir (place de l'église, parking salle des fêtes ...). Le conseil municipal à l'unanimité valide cette idée.

- Cécile Michaud évoque :
 - o l'organisation du repas de Ste Agathe de la commune le vendredi 2 février au restaurant Plottin,
 - o son souhait d'organiser la fête de la musique. Les élus se montrent favorables à cette initiative.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 29 janvier 2018.

A Chazey-Bons, le 01 février 2018

Le Maire, Didier BONNARD

